

Votre rendez – vous Santé

- Je dépose un dossier Invalidité



Vous avez prochainement

Un rendez-vous avec l'un de nos agents d'accueil.

Afin de garantir un traitement efficace de votre dossier, merci de bien vouloir apporter les documents suivants :

1. Votre pièce d'identité
2. **OU une procuration*** si vous vous faites représenter,
 - **Accompagnée des deux pièces d'identité : la vôtre et celle de votre représentant.**
3. Vos deux derniers avis d'imposition,
4. Votre carte vitale,
5. **Pour faciliter l'accès à votre espace privé, veuillez-vous munir de :**
 - Vos identifiants de connexion à l'Espace Privé MSA (adresse électronique et mot de passe),
 - Ainsi de votre téléphone portable pour accéder à votre boîte mail.

Une procuration : Attestation signée par les deux parties, autorisant la MSA à communiquer des informations concernant votre dossier à la personne désignée. **(Cf au dos de cette feuille)*



Le saviez-vous !

- Pour toute question, contactez-nous au **03 2000 2000**
- Notre Assistance Internet est aussi à votre écoute au 03 20 90 05 00
- Vous avez la possibilité de **PRENDRE RDV** :
 - Au 03 2000 2000
 - Directement sur notre site MSA
 - **Ou** via notre application mobile « Ma Msa et Moi ».

Retrouvez également la liste de nos points d'accueil sur notre site,

A bientôt !
Votre MSA.

⚠ IMPORTANT: Joindre en même temps que la procuration les photocopies de la pièce d'identité recto verso du mandant (personne qui donne procuration) et du mandataire (personne qui a procuration). **Tout dossier incomplet sera rejeté.**

Je soussigné(e) :

NOMPRENOM.....

Né(e) le Téléphone :

Adresse postale :

Votre numéro de sécurité sociale :

Votre adresse mail :

Donne procuration pour l'ensemble de mon dossier à :

NOMPRENOM.....

Né(e) le Téléphone :

Adresse postale :

Votre numéro de sécurité sociale :

Votre adresse mail :

A le

**Signature manuscrite de la personne qui donne
qui a procuration (mandant) :**

**Signature manuscrite de la personne
procuration (mandataire) :**

La procuration ne peut être donnée qu'à une seule personne.

La procuration a une validité d'un an, reconductible tacitement chaque année.

Si vous souhaitez la supprimer, nous vous invitons à nous retourner le formulaire de révocation disponible sur le site MSA.